

## Etats financiers annuels de SICAV

### MAXULA PLACEMENT SICAV

Maxula Placement SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mustapha MEDHIOUB.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>5 149 257</u>	<u>4 174 964</u>
Obligations et valeurs assimilées		4 897 830	3 924 054
Tires des Organismes de Placement Collectif		251 427	250 910
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>3 547 399</u>	<u>2 118 819</u>
Placements monétaires	5	3 541 875	2 118 766
Disponibilités		5 524	53
<b>Créances d'exploitation</b>	8	<u>118 987</u>	<u>40</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>8 815 643</b></u>	<u><b>6 293 824</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	9	21 567	13 406
<b>Autres créditeurs divers</b>	10	853	50 911
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>22 420</b></u>	<u><b>64 317</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	13	8 527 170	6 058 636
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice clos		49	8
Sommes distribuables de la période		<u>266 004</u>	<u>170 862</u>
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>8 793 223</b></u>	<u><b>6 229 507</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>8 815 643</b></u>	<u><b>6 293 824</b></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Année 2013	Année 2012
Revenus du portefeuille-titres	6	200 577	145 921
Revenus des obligations et valeurs assimilées		193 061	142 430
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		7 516	3 491
Revenus des placements monétaires	7	105 091	34 192
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>305 668</b>	<b>180 113</b>
Charges de gestion des placements	11	(67 962)	(43 232)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>237 706</b>	<b>136 881</b>
Autres charges	12	(8 384)	(5 403)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>229 322</b>	<b>131 478</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		36 682	39 384
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>266 004</b>	<b>170 862</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(36 682)	(39 384)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(5 093)	(2 316)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		240	29 277
Frais de négociation de titres		-	(39)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>224 469</b>	<b>158 400</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2013	Année 2012
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>224 469</u>	<u>158 400</u>
Résultat d'exploitation	229 322	131 478
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5 093)	(2 316)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	240	29 277
Frais de négociation de titres	-	(39)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(183 952)</u>	<u>(106 275)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>2 523 199</u>	<u>2 399 838</u>
Souscriptions		
- Capital	17 745 314	19 311 090
- Régularisation des sommes non distribuables	(10 820)	(11 222)
- Régularisation des sommes distribuables	473 478	639 521
Rachats		
- Capital	(15 269 838)	(16 938 575)
- Régularisation des sommes non distribuables	8 731	8 089
- Régularisation des sommes distribuables	(423 666)	(609 064)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b><u>2 563 716</u></b>	<b><u>2 451 963</u></b>
ACTIF NET		
En début de période	6 229 508	3 777 544
En fin de période	8 793 223	6 229 507
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	60 516	36 725
En fin de période	85 242	60 516
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b><u>103,156</u></b>	<b><u>102,940</u></b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b><u>2,95%</u></b>	<b><u>3,13%</u></b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS AU 31 DECEMBRE 2013**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### **Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013, à D : 5.149.257 et se détaille comme suit :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2013</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Obligations des sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>4 796 171</b>	<b>4 897 830</b>	<b>55,70%</b>
<b>Obligations</b>		<b>3 050 751</b>	<b>3 124 050</b>	<b>35,53%</b>
Obligations AIL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	60 000	61 850	0,70%
Obligations AIL 2013-1 au taux de 7 %	1 500	150 000	154 948	1,76%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	159 980	165 257	1,88%
Obligations TLG 2009-2 au taux de 5,125%	2 000	80 000	82 498	0,94%
Obligations TLG 2011-1 au taux de TMM+0,9%	1 400	84 000	86 049	0,98%
Obligations TUNISIE LEASING 2013- 1 au taux de 7%	2 000	200 000	202 762	2,31%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT A au taux de 7,35%	1 000	100 000	100 322	1,14%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	150 000	150 500	1,71%
Obligations TUNISIE LEASING 2012- 2 au taux de 6,3%	1 000	100 000	104 847	1,19%
Obligations TUNISIE LEASING 2011- 2 au taux de 5,95%	800	47 280	47 848	0,54%
Obligations HL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	60 000	61 360	0,70%
Obligations HL 2010-2 au taux de 5,45%	1 000	40 000	40 172	0,46%
Obligations HL 2013-1 au taux de 6,9%	1 200	120 000	124 156	1,41%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-B au taux de 5,40%	500	40 000	41 184	0,47%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-C au taux de 5,40%	2 500	200 000	205 918	2,34%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	1 000	79 990	81 150	0,92%
Obligations ATTIJARI BANK 2010 au taux de TMM+0,6%	1 000	71 428	74 279	0,84%

Obligations ELWIFACK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	1 200	72 000	74 980	0,85%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3%	2 000	180 000	183 181	2,08%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3%	1 000	100 000	104 916	1,19%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	47 500	49 621	0,56%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	128 573	129 407	1,47%
Obligations CIL 2010-1 au taux de TMM+0,75%	2 000	80 000	81 435	0,93%
Obligations CIL 2012-1 au taux de 6%	1 000	80 000	82 914	0,94%
Obligations CIL 2012-2 au taux de 6,5%	1 000	100 000	104 459	1,19%
Obligations CIL 2013-1 CAT A au taux de 7%	1 500	150 000	150 598	1,71%
Obligations ATTIJARI LEASING 2012-2 au taux de 6,3%	1 500	120 000	120 232	1,37%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2 %	1 000	100 000	100 742	1,15%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9%	1 500	150 000	156 465	1,78%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>1 745 420</b>	<b>1 773 780</b>	<b>20,17%</b>
-				
BTA 04-2014-7,5%	90	96 210	94 411	1,07%
BTA 07-2014-8,25%	5	5 475	5 219	0,06%
BTA 05-2022-6,9%	700	769 500	779 725	8,87%
BTA 10/2015 5%	300	295 100	300 099	3,41%
BTA 10/2018 5,5%	200	193 450	196 807	2,24%
BTA 02-2020 5,5%	400	385 685	397 519	4,52%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>248 992</b>	<b>251 427</b>	<b>2,86%</b>
<b>Actions SICAV</b>				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	2 406	248 992	251 427	2,86%
<b>Total</b>		<b>5 045 163</b>	<b>5 149 257</b>	<b>58,56%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>58,41%</b>	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2012</b>	<b>4 095 586</b>	<b>88 605</b>	<b>(9 227)</b>	<b>4 174 964</b>	
<i>* Acquisitions de l'exercice</i>					
Obligations des sociétés	1 120 000			1 120 000	
Bons du trésor assimilables	385 685			385 685	
Actions SICAV	-			-	
<i>* Remboursements et cessions de l'exercice</i>					
Obligations des sociétés	(406 108)			(406 108)	240
Bons du trésor assimilables	(150 000)			(150 000)	
Actions SICAV	-			-	
* Variation des plus ou moins values portefeuilles titres			(5 093)	(5 093)	
* Variations des intérêts courus		29 809		29 809	
<b>Soldes au 31 décembre 2013</b>	<b>5 045 163</b>	<b>118 414</b>	<b>(14 320)</b>	<b>5 149 257</b>	<b>240</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 3.541.875 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2013</i>	<i>% Actif net</i>
<b>Dépôt à vue</b>		<b>1 145 265</b>	<b>1 151 908</b>	<b>13,10%</b>
Banque Nationale Agricole		1 145 265	1 151 908	13,10%
<b>Billets de trésorerie</b>	<b>1 900 000</b>	<b>1 879 232</b>	<b>1 890 336</b>	<b>21,50%</b>
ATTIJARI LEASING au 10/02/2014 à 7%	500 000	496 149	496 919	5,65%
UNION DE FACTORING au 11/01/2014 à 6,7%	500 000	495 583	499 264	5,68%
HANNIBAL LEASE au 13/02/2014 à 7%	500 000	493 120	496 713	5,65%
SERVICOM au 11/02/2014 à 7,15%	400 000	394 380	397 440	4,52%
<b>Certificat de dépôt</b>	<b>500 000</b>	<b>499 473</b>	<b>499 631</b>	<b>5,68%</b>
ATTIJARI BANK au 08/01/2014 à 4,75%	500 000	499 473	499 631	5,68%
<b>Total général</b>		<b>3 523 970</b>	<b>3 541 875</b>	<b>40,28%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>40,18%</b>	

**Note 6 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2013 un montant de D : 200.577 contre un solde de D : 145.921 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<b>Année 2013</b>	<b>Année 2012</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	123 544	77 974
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts ( BTA )	69 517	64 456
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u></b>		
<i>Revenus des titres OPCVM</i>		
-		
- Dividendes	7 516	3 491
<b>TOTAL</b>	<b>200 577</b>	<b>145 921</b>

**Note 7 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à D : 105.091 contre D : 34.192, à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<b>Année 2013</b>	<b>Année 2012</b>
Intérêts des dépôts à vue	22 104	17 135
Intérêts des certificats de dépôt	21 337	4 830
Intérêts des billets de trésorerie	61 650	12 159
Autres revenus	-	68
<b>TOTAL</b>	<b>105 091</b>	<b>34 192</b>



**Note 8 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 118.987 contre D : 40 au 31.12.2012 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de Décembre	118 927	-
Autres	60	40
	<hr/>	<hr/>
	118 987	40

**Note 9 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 21.567 contre D : 13.406 au 31.12.2012 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Maxula Bourse	14 458	8 987
Banque Nationale Agricole	7 109	4 419
	<hr/>	<hr/>
<b>Total</b>	<b>21 567</b>	<b>13 406</b>

**Note 10 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 853 contre 50.911 au 31 Décembre 2012 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de Décembre	-	49 406
Redevance du CMF	772	523
TCL	81	112
Intérêt Intercalaire Tunisie leasing	-	870
	<hr/>	<hr/>
<b>Total</b>	<b>853</b>	<b>50 911</b>

### Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion de l'exercice totalisent D : 67.962 contre D : 43.232 pour l'exercice 2012, et représentent les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Commission de gestion	45 561	28 982
Commission de dépôt	13 441	8 550
Commission de distribution	8 960	5 700
<b>Total</b>	<b><u>67 962</u></b>	<b><u>43 232</u></b>

### Note 12 : Autres charges

Les autres charges de l'exercice totalisent D : 8.384 contre D : 5.403 pour l'exercice 2012, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance du CMF	7 594	4 830
TCL	761	510
Autres	30	63
<b>Total</b>	<b><u>8 384</u></b>	<b><u>5 403</u></b>

### Note 13 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent comme suit :

#### Capital au 31-12-2012

Montant	6 058 636
Nombre de titres	60 516
Nombre d'actionnaires	392

#### Souscriptions réalisées

Montant	17 745 314
Nombre de titres émis	177 247
Nombre d'actionnaires nouveaux	750

### Rachats effectués

Montant	(15 269 838)
Nombre de titres rachetés	(152 521)
Nombre d'actionnaires sortants	(834)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5 093)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	240
Régularisation des sommes non distribuables	(2 089)
Frais de négociation de titres	-

### Capital au 31-12-2013

Montant	8 527 170
Nombre de titres	85 242
Nombre d'actionnaires	308

## **Note 14 : Autres informations**

### **14.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	3,586	2,976	3,982	3,012
Charges de gestion des placements	(0,797)	(0,714)	(0,880)	(0,699)
<b>Revenus net des placements</b>	<u>2,789</u>	<u>2,262</u>	<u>3,101</u>	<u>2,313</u>
Autres charges	(0,098)	(0,089)	(0,111)	(0,089)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<u>2,690</u>	<u>2,173</u>	<u>2,990</u>	<u>2,224</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,430	0,651	0,145	0,498
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<u>3,121</u>	<u>2,823</u>	<u>3,135</u>	<u>2,722</u>
Variation des plus values potentielles	(0,060)	(0,038)	(0,157)	(0,036)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,003	0,484	(0,030)	(0,061)
Frais de négociation	0,000	(0,001)	(0,001)	-
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<u>(0,057)</u>	<u>0,445</u>	<u>(0,188)</u>	<u>(0,097)</u>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<u>2,633</u>	<u>2,617</u>	<u>2,802</u>	<u>2,127</u>
<b>Résultat non distribuables de l'exercice</b>	<u>(0,057)</u>	<u>0,445</u>	<u>(0,188)</u>	<u>(0,097)</u>

Régularisation du résultat non distribuable	(0,025)	(0,052)	(0,017)	0,025
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(0,082)</b>	<b>0,393</b>	<b>(0,205)</b>	<b>(0,071)</b>
Distribution de dividende	2,823	3,137	2,720	-
Valeur liquidative	103,155	102,940	102,860	102,650

#### **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,77%	0,69%	0,86%	0,69%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,09%	0,11%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,03%	2,74%	3,05%	2,69%

#### **Note 14 : Autres informations (suite)**

##### **14.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et financière de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 12 Avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Maxula Placement SICAV» pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 8.815.643, un actif net de D : 8.793.223 et un bénéfice de D : 224.469, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

3. A notre avis, les états financiers de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Vérifications et informations spécifiques**

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 29 Avril 2014

**Le Commissaire aux Comptes**

**Mustapha MEDHIOUB**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 29 Avril 2014

**Le Commissaire aux Comptes**

**Mustapha MEDHIOUB**